



Bilan de l'étude sur les lentilles de phares usées

Contexte

Il est commun de remarquer que les phares des véhicules plus âgés présentent davantage d'opacité que ceux des véhicules récents. En effet, les lentilles peuvent commencer à ternir dès les premières années d'utilisation d'un véhicule, soit après 3 à 4 ans. CAA-Québec a donc voulu comparer l'éclairage de phares d'automobiles en bon état avec d'autres dont les lentilles sont altérées.

Étude

En septembre 2014, les services-conseils automobiles de CAA-Québec analysent les phares de 500 véhicules. Les constats de l'étude sont les suivants :

- 32% des véhicules observés présentent des phares moyennement à très sérieusement abîmés.
- Ce taux dépasse de 2% celui du premier échantillonnage effectué par CAA-Québec en 2010.
- Vu le nombre de véhicules observés (500) et considérant la méthode d'observation en situation réelle, il est raisonnable de penser que ces proportions s'appliquent aux véhicules du parc automobile québécois qui présentent les mêmes caractéristiques (âge, modèle).

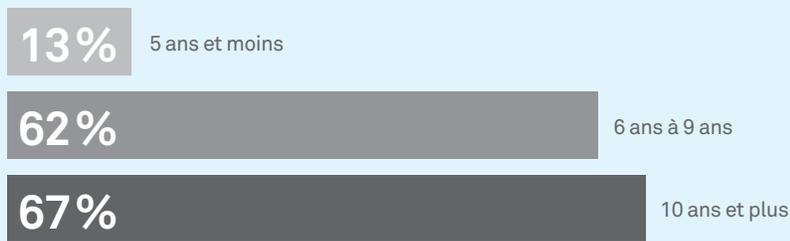
Conséquences

Selon le Code de la sécurité routière, l'automobiliste circulant avec des phares obstrués s'expose à une amende variant de 60\$ à 100\$. Mais pour CAA-Québec, il faut aller au-delà de la sanction pécuniaire, puisque la perte d'éclairage nuit à une conduite sécuritaire, alors que la majeure partie de l'information recueillie en conduisant provient de l'exploration visuelle. Les phares clairs permettent d'apercevoir un obstacle environ 60 mètres plus tôt que des phares abîmés. À 40 km/h, c'est 6 secondes de plus pour réagir !

Figure 1 - Nombre de véhicules affectés par l'opacité des lentilles de leurs phares sur un échantillon de 500 véhicules



Figure 2 - Véhicules de l'échantillon qui nécessitent une réparation des phares en fonction de leur âge (opacité moyenne à importante)



Bilan de l'étude sur les lentilles de phares usées (suite)

Causes

Les causes des problèmes mesurés sont multiples :

- Exposition prolongée aux rayons ultraviolets du soleil
- Projections diverses (sable, gravier, calcium et fondants)
- Climat
- Kilométrage
- Environnement de conduite

Aperçu du parc auto

- En 2013, la moyenne d'âge du parc automobile québécois était de 7,2 ans.
- Entre 1993 et 2013, le nombre de véhicules de promenade légers (automobiles et camions) de 10 ans et plus sur nos routes a presque triplé, pour atteindre plus de 1,25 million.
- Au moment de l'étude, le nombre de véhicules de promenade légers (automobiles et camions) en circulation s'élève à 4,7 millions.

(Source : Société de l'assurance automobile du Québec)

Conclusion et recommandations

À la lumière de ce qui précède, **CAA-Québec recommande donc :**

- **aux automobilistes** de faire vérifier l'état des lentilles des phares de leur voiture tous les trois ans et, au besoin, de les faire polir afin de profiter de la meilleure visibilité possible ;
- **aux ateliers mécaniques** d'inclure le diagnostic systématique de l'état d'usure des phares dans leurs inspections ;
- **aux constructeurs** d'inclure les directives d'entretien des lentilles de phares dans les documents d'entretien remis à l'achat de toute voiture qu'ils produisent.



[Visionnez les vidéos](#) de démonstration de CAA-Québec

[Consultez l'étude](#) complète de CAA-Québec

[Visitez caaquebec.com](http://caaquebec.com) pour plus de détails



ÇA VOUS AVANTAGE